

ORIGINE DE L'ASSN

1ère assemblée en vue de la constitution le 24 mars 1965 sous la présidence de Gilbert Prodolliet (FC SN). Le secrétaire est Daniel Diserens (SFG). Les autres membres sont MM : Gaillard (BBC Masc), Rihs TCN), Rochaix(CVNY), Graf(SCN) et Sumi(Boule Nyonnaise).

Assemblée constitutive **le 16 juin 1965**

1er statut adopté le **23 mars 1966**

Activités : 1965. 1966. 1967 et 1968 (correspondances dans archives)
Cessation d'activité vraisemblablement en 1969
Trouvé documents de 1971 dans archives

Veilleuse jusqu'en 1975

Réunion le **10 novembre 1975** sur l'initiative de 2 maîtres de sports, Daniel Cornaz et Jean-François Jeanneret à l'attention des sociétés sportives.
Suite à cette discussion et face au très important manque de salles, les Sociétés se rappellent qu'il a existé une ASSN, tombée dans l'oubli.
Le PV de la séance mentionne que les membres décident qu'il s'agit de la création d'une nouvelle ASSN avec de nouveaux statuts et non pas de la remise en fonction de l'ancienne,

La date de naissance officielle de l'ASSN actuelle est donc **le 15 décembre 1975**

Comité : D. Cornaz (Maître de sports) Président
J-C Stucki (Basket Féminin) Vice-président
G. Chevalley (SFG) Trésorier
D. Gilliéron (Volley) Secrétaire
P. Segesser (Handball) Membre
E. Mounoud (CNN) Membre
J-C Michel (Rugby) Membre

Cotisation fr. 20.- -

La motivation 1ère de la nouvelle ASSN est la création de salles de sports.
A cette date Nyon et Bex sont les deux communes les plus mal équipées du canton en proportion du nombre d'élèves.

L'ASSN reçoit un accueil très froid de la municipalité arguant la précarité des finances communales.

Une pétition est envisagée. La construction prochaine du Rocher calme les esprits mais est conditionnée par l'augmentation du taux d'imposition de 5 cts.

Décision de la création d'un **MERITE SPORTIF NYONNAIS** prise par le Comité le **29 septembre 1977**.

Le règlement précise que les candidats devront avoir un rattachement quelconque avec la région nyonnaise (ville ou district) soit par exemple, leur domicile, leur appartenance à un club ou association de la région, le fait qu'ils pratiquent leur sport dans la région ou toute autre circonstance encore.